

que nombre des programmes auxquels le gouvernement participe, programmes utiles, n'ont pas été créés seulement cette année ou l'an dernier.

M. Horner: Le ministre permet-il que je pose une question? Il a dit que 151 millions de dollars ont été fournis aux termes de la loi prévoyant les avances en espèces. Peut-il dire à la Chambre quel montant aura vraisemblablement été remboursé à la fin de la campagne agricole, le 31 juillet aux termes de cette loi?

L'hon. M. Olson: C'est difficile à dire en ce moment. Le député le sait, la moitié des paiements pour le blé effectivement livré à l'éleveur sert à payer ces avances en espèces. On a fait certaines prévisions. Il est probable que de 90 à 100 millions de dollars du montant total n'ont pas encore été remboursés. Je ne peux pas donner de chiffre plus exact, car le montant varie d'un jour à l'autre. De plus, il semble bien que ces avances ne seront pas toutes perçues à la fin de cette année-récolte. En fait, je crois même pouvoir dire qu'un montant considérable ne sera pas encore versé au 31 juillet prochain.

M. Horner: C'est dire combien la situation est grave dans l'Ouest.

L'hon. M. Olson: Laissez-moi finir. Il y a eu tout d'abord le programme des avances. Deuxièmement, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, 55 millions de dollars seront transférés, pendant l'année-récolte 1968-1969, de la caisse du Trésor à celle de la Commission du blé. Pour l'année financière en question, ce montant s'est chiffré à 48.7 millions.

Troisièmement, le ministre des Finances (M. Benson) a présenté l'automne dernier un programme d'amortissement accéléré, afin d'aider les fermiers dans leur situation actuelle.

Quatrièmement, une somme de 7.1 millions a été distribuée aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Cinquièmement, on a appliqué un quota spécial l'automne dernier en ce qui concerne le blé humide afin d'améliorer la situation qui nous concerne.

Sixièmement, des avances ont été fournies à ceux qui en pouvaient obtenir du crédit pour le séchage, à raison de 10c. par boisseau. Nous estimons à 2 millions la somme dépensée à cette fin.

Septièmement, la Société de crédit agricole a annoncé qu'elle examinerait favorablement les demandes de paiements différés. Je crois

[L'hon. M. Olson.]

savoir qu'environ 7,000 de ces demandes font actuellement l'objet d'un examen et qu'on a consenti à certains reports.

M. Horner: Le ministre me permettra-t-il une question sur ce point? Veut-il dire aussi que le paiement des intérêts des emprunts sera également différé, tant que durera la crise dans l'Ouest du Canada?

L'hon. M. Olson: Non, nous n'avons pas imposé de moratoire sur le paiement de l'intérêt. Nous avons dit que si l'on nous demandait de proroger des paiements dans le cadre d'un contrat de cette année, nous l'accepterions et nous l'avons fait.

M. Horner: En quoi cela aidera-t-il les agriculteurs, si on ne décrète pas de moratoire sur le paiement de l'intérêt?

L'hon. M. Olson: Eh bien, monsieur l'Orateur, si vous avez une facture à régler et que vous demandez une prorogation à un fournisseur et qu'il y consente, en sachant que bien que vous n'avez pas de liquide, vous avez quelque chose à vendre, cela ne manquera pas de vous aider.

Huitièmement, le Parlement a modifié la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour qu'elle prenne effet, de sorte qu'on y a de plus en plus recours. La loi prévoit une garantie gouvernementale sur les prêts avancés pour acheter des machines agricoles et bien d'autres choses. Je tiens à souligner que malgré les jérémiades de nos vis-à-vis, le taux d'intérêt est sensiblement inférieur à celui que les agriculteurs payaient lorsqu'ils empruntaient aux banques aux mêmes conditions, avant que nous modifions la loi, l'automne dernier.

Neuvièmement, un programme considérablement élargi de promotion des ventes a été lancé par la Commission canadienne du blé. Cet organisme a déjà annoncé cette intensification de ses activités. Comme l'a dit à plusieurs reprises le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), nous n'avons pas intérêt à rendre publics les détails de ce qui a été fait.

Dixièmement, il y a des dispositions qui visent l'assurance-récolte. Pour les trois provinces des Prairies, on a versé 9.95 millions de dollars en prestations. Pour la gouverne de ceux qui l'ignorent, le gouvernement fédéral paie 25 p. 100 des primes et 50 p. 100 des frais d'administration.

Onzièmement, environ 8 millions de dollars ont été répartis au cours de l'année dernière conformément au prix de soutien de l'Arrangement international sur les céréales, avant que l'accord ait été ratifié et mis en vigueur par tous les pays signataires, ce qui s'est produit pendant l'année-récolte en cours.